

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

Procès-verbal de la deux cent trente-sixième assemblée ordinaire de la MRC du Haut-Saint-François tenue au centre administratif de la MRC le mercredi 15 juin 2005.

1/ Ouverture de l'assemblée

2/ Présence des représentants municipaux

M. Michel Gendron, préfet
M^{me} Johanne Demers Blais, Ascot Corner
M. Orvil Anderson, Bury
M. Noël Pratte, Chartierville
M. Bertrand Landry, Cookshire-Eaton
M. Marc Latulippe, Dudswell
M. Martin Mailhot, East Angus
M. Normand Côté, Hampden
M. Jacques Blais, La Patrie
M^{me} Réjeanne Bureau, Lingwick
M^{me} Jacqueline B. Perron, Saint-Isidore-de-Clifton
M^{me} Chantal Ouellet, Scotstown
M. Richard Tanguay, Weedon
M. Kenneth Coates, Westbury

Ainsi que : M. Claude Brochu, secrétaire-trésorier
M. Martin Maltais, secrétaire-trésorier adjoint

3/ Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2005-06-3695

Sur la proposition de Chantal Ouellet, appuyée par Normand Côté, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Présence des représentants municipaux
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Présence du public dans la salle
5. Adoption du procès-verbal
 - 18 mai 2005
6. Aménagement, urbanisme, forêt, géomatique
 - Renouvellement de l'avis de motion relatif aux nouvelles installations à forte charge d'odeur
7. Rapport financier
 - Adoption des comptes
 - Rapport du vérificateur au 31 décembre 2004
 - Nomination du vérificateur pour 2005-06-29
 - Suivi budgétaire
8. Environnement
 - Suivi des dossiers
9. Centre de tri
10. Remplacement de la secrétaire administrative
11. Présence du public dans la salle

12. Réunions du comité administratif
 - 4 mai 2005
 - 18 mai 2005
13. Rapport du préfet
14. Rapport du préfet suppléant
15. Rapports des membres du C. A. et du comité de développement
16. Correspondance
17. Recommandations des membres
18. Questions diverses
19. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

4/ Présence du public dans la salle

Renaud Blais, résidant de Lingwick

M. Blais amorce sa présentation en lien avec l'importation de déchets de la MRC de Memphrémagog. Il relate certains points du PGMR relatifs à l'importation de déchets et plaide pour que rien ne soit importé de l'extérieur des limites de la MRC.

Monique Scholz, résidante de Hampden

Mme Scholz revient sur la tenue des rencontres de suivi du PGMR versus la probabilité d'importation de déchets. Elle mentionne qu'en aucun temps cette avenue n'a été abordée aux rencontres, et de ce fait, elle déplore cela. Le PGMR est aussi effleuré quant aux mesures à implanter. Enfin, elle termine sur le dossier de la pollution lumineuse et demande aux élus de se positionner sur ce dossier.

Orvil Anderson arrive à ce moment – 19 h 45.

Chantal Ouellet lui répond alors que des démarches sont actuellement en cours puisqu'une rencontre s'est dernièrement tenue avec les intervenants de l'Astrolab. L'aménagiste travaille sur une réglementation.

Angus Curry, résidant de Cookshire-Eaton

M. Curry aborde également le dossier de l'importation de déchets en parallèle avec les opérations liées au bioréacteur. Il questionne les élus sur la pertinence d'importer des déchets pour opérer une telle technologie. M. le préfet explique que le projet expérimental réduit considérablement ce qui se retrouve à l'enfouissement et que la tendance s'améliore de semaine en semaine.

5/ Adoption du procès-verbal

Les élus échangent sur le point concernant l'élevage porcin. Comme Jacques Blais avait demandé de modifier le libellé du règlement, il ne retrouve pas clairement les modifications pertinentes dans le texte. Une discussion s'ensuit alors.

RÉSOLUTION N° 2005-06-3696

Sur la proposition de Richard Tanguay, appuyée par Marc Latulippe, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 18 mai 2005.

ADOPTÉE

Jacques Blais désire s'abstenir compte tenu que le libellé concernant l'élevage porcin n'est pas clair selon lui.

Renouvellement de l'avis de motion relatif aux nouvelles installations à forte charge d'odeur

ATTENDU QUE le 1^{er} novembre 2004, le projet de loi n° 54, *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (L.Q., 2004, c. 20), entré en vigueur;

ATTENDU QUE cette loi a élargi le pouvoir réglementaire des municipalités et des MRC, par voie de contrôle intérimaire, en leur permettant de « *prévoir, par zone, le nombre maximal d'endroits destinés à des usages identiques ou similaires, y compris dans un même immeuble, la distance minimale qui doit séparer de tels endroits ou la superficie maximale de plancher ou de terrain qui peut être destinée à de tels usages (...)* », afin qu'un tel règlement puisse viser les élevages porcins;

ATTENDU QUE cette modification législative s'inscrit dans le cadre du Plan d'action gouvernemental sur les conditions de levée des restrictions sur la production porcine, rendu public le 13 mai 2004;

ATTENDU QUE ce plan d'action annonçait également des ajustements aux Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire pour offrir plus de souplesse aux MRC eu égard à l'encadrement du zonage de production, aux paramètres de distances séparatrices et aux mesures faisant en sorte que les municipalités puissent protéger adéquatement les boisés, les milieux riverains et les milieux sensibles;

ATTENDU QU'il est souhaitable que le règlement de contrôle intérimaire de la MRC soit modifié pour tenir compte de ce nouveau pouvoir réglementaire et des modifications aux Orientations gouvernementales et que ce règlement soit rendu applicable aux projets d'implantation ou d'agrandissement d'élevages porcins émergeant dès la levée du moratoire, le 15 décembre 2004;

ATTENDU QU'à cette fin, un avis de motion a été présenté le 24 novembre 2004, indiquant l'intention de soumettre pour adoption un règlement de contrôle intérimaire aux fins de prévoir, *dans les zones agricoles établies en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1)*, une modification de la répartition des usages afférents aux activités agricoles d'élevage à forte charge d'odeur (potentiel d'odeur égal ou supérieur à 1) ainsi que le nombre maximal d'endroits destinés à des usages identiques ou similaires d'élevages porcins, la distance minimale qui doit séparer de tels endroits ou la superficie maximale de plancher ou de terrain qui peut être destinée à de tels usages;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir avait annoncé que les Orientations gouvernementales complémentaires seraient adoptées vers le 15 décembre 2004, tel qu'il appert notamment du bulletin Muni-Express, n° 8, publié par le ministère le 12 novembre 2004;

ATTENDU QUE ces Orientations gouvernementales complémentaires n'ont été adoptées que le 14 février 2005;

ATTENDU QUE la MRC a travaillé de bonne foi et avec diligence à l'élaboration d'un projet de règlement, mais qu'elle devait connaître ces Orientations gouvernementales complémentaires avant d'adopter son règlement afin d'être en mesure de répondre aux attentes gouvernementales;

ATTENDU QUE ce retard du gouvernement à adopter les Orientations a retardé le processus réglementaire de la MRC, pour un motif hors de son contrôle;

ATTENDU QUE le gouvernement a donné, en Estrie, la formation sur ces Orientations gouvernementales que le 28 avril 2005;

ATTENDU QUE le Règlement de contrôle intérimaire n° 242-05, élaboré par le service d'aménagement de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François a été adopté le 16 mars 2004;

ATTENDU QUE la ministre a accusé réception du Règlement de contrôle intérimaire n° 242-05 et a avisé la MRC que tel que le prévoit l'article 65 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, elle nous fera parvenir l'avis gouvernemental au plus tard le 25 juillet 2005;

ATTENDU QUE l'effet de gel de l'avis de motion déposé le 16 mars 2005 est valide pour une période de 4 mois, se terminant donc le 16 juillet 2005;

ATTENDU QU'IL y aura une période de 8 jours sans effet de gel si l'avis de motion n'est pas renouvelé;

ATTENDU QUE dans ce contexte, la MRC est justifiée de renouveler l'avis de motion pour protéger l'exercice de son pouvoir réglementaire;

PRENEZ AVIS que Marc Latulippe, conseiller, donne un avis de motion à l'effet que le 25 juillet prochain entrera en vigueur le Règlement de contrôle intérimaire n° 242-05 aux fins de prévoir, dans les zones agricoles établies en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., c. P-41.1), une modification de la répartition des usages afférents aux activités agricoles d'élevage à forte charge d'odeur (potentiel d'odeur égal ou supérieur à 1), ainsi que le nombre maximal d'endroits destinés à des usages identiques ou similaires d'élevage porcin et la distance minimale qui doit séparer de tels endroits.

7/ Rapport financier

Adoption des comptes

RÉSOLUTION N° 2005-06-3697

Sur la proposition de Martin Mailhot, appuyée par Richard Tanguay, IL EST RÉSOLU de procéder à leur paiement comme suit :

Salaires :	mai 2005 :	38 939,59 \$
Comptes à payer :	mai 2005 :	213 206,56 \$

ADOPTÉE

Je, soussigné, Claude Brochu, secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Saint-François, certifie que la MRC dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

Claude Brochu, secrétaire-trésorier

Rapport du vérificateur au 31 décembre 2004

Claude Brochu présente l'ensemble des états financiers du vérificateur.

RÉSOLUTION N° 2005-06-3698

Sur la proposition de Johanne Demers Blais, appuyée par Chantal Ouellet, IL EST RÉSOLU d'accepter les états financiers du vérificateur tels qu'ils sont présentés par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

Nomination du vérificateur pour 2005

RÉSOLUTION N° 2005-06-3699

Sur la proposition de Réjeanne Bureau, appuyée par Jacqueline B. Perron, IL EST RÉSOLU de nommer Bernard Dumont, C.G.A., pour la vérification comptable de 2005.

ADOPTÉE

Facture vérification 2004

RÉSOLUTION N° 2005-06-3700

Sur la proposition de Richard Tanguay, appuyée par Normand Côté, IL EST RÉSOLU de payer la facture pour la vérification comptable de l'année 2004 au montant de 2438,53 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE

Suivi budgétaire

RÉSOLUTION N° 2005-06-3701

Sur la proposition de Chantal Ouellet, appuyée par Noël Pratte, IL EST RÉSOLU d'accepter le suivi budgétaire tel que présenté.

ADOPTÉE

8/ Environnement

Boues de fosses septiques

La municipalité de Dudswell est complétée et les mesureurs sont actuellement dans Bury. Le fait saillant de cette seconde campagne est que peu de plaintes ont été reçues versus l'an dernier. D'autre part, l'entente concernant la disposition a été ratifiée avec la Ville de East Angus à raison de 195 \$ du camion et des frais minimums de 100 \$.

Bioréacteur/écocentre/centre de tri

L'expérimentation évolue bien, les résultats sont encourageants puisque le broyeur traite un tonnage de plus en plus grand. Beaucoup de matières plastiques sont reçues et cela constitue le principal obstacle actuellement. GSI est à chercher des débouchés pour ce type de résidu. De plus, le comité administratif travaille actuellement sur l'élaboration d'une politique de gratuité pour les contribuables qui arrivent à l'écocentre uniquement avec des matières récupérables ou avec un mélange de récupérables et non récupérables.

Chargeuse

Afin d'optimiser l'efficacité des opérations, il serait pertinent de procéder à l'achat d'une chargeuse fixe qui serait installée dans le centre de tri puisque le même chargeur (petit Caterpillar sur roues) doit être utilisé pour le chargement du broyeur, le déchargement à l'extérieur du convoyeur et le chargement des résidus verts, ce qui n'optimise pas l'utilisation du broyeur. En ce sens, GSI Environnement suggère de procéder à l'achat d'une chargeuse fixe qui pourra couvrir la totalité du centre de tri. La part de la MRC serait de 22 300 \$ alors que celle de GSI serait de 15 496 \$ plus les frais d'installation. Si l'équipement n'est pas conservé au terme de 12 mois, il est possible d'obtenir une valeur de rachat variant entre 11 000 \$ et 13 000 \$. Le comité administratif recommande de procéder à l'achat de cette chargeuse dans les plus brefs délais afin d'augmenter le rendement du centre de tri.

RÉSOLUTION N° 2005-06-3702

Sur la proposition de Martin Mailhot, appuyée par Orvil Anderson, IL EST RÉSOLU de procéder à l'achat d'une chargeuse fixe au montant de 22 300 \$ plus taxes afin d'optimiser les opérations du centre de tri de la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE

Résolutions – Ascot Corner

Johanne Demers Blais aborde ce point en mentionnant que l'objectif de son conseil municipal est de baliser la procédure sur les déchets reçus de l'extérieur du territoire. M. le préfet poursuit en mentionnant que l'idée de recevoir des déchets de l'extérieur, de la MRC de Memphrémagog en l'occurrence, est toujours à l'étude puisque l'expérimentation doit se faire plus longtemps avant de se positionner. D'ailleurs 5500 tonnes peuvent être reçues de l'extérieur dans le cadre du projet du bioréacteur, le budget 2005 ayant ainsi été présenté. Les élus poursuivent les échanges sur la vision à maintenir en lien avec la gestion des matières résiduelles.

En ce qui concerne les RDD, la crainte de Ascot Corner est de constater que la politique entourant les frais découlant de la collecte des RDD n'est pas claire. Certains aspects n'ont pas été définis et la Municipalité craint de devoir payer des dépenses non budgétées. Bien que la MRC assumera les frais de disposition et de formation, certaines autres dépenses découlant de la collecte n'ont pas de « payeur » bien identifié. La MRC se penchera sur ce dossier afin de clarifier qui paie quoi.

9/ Centre de tri

La collecte mélangée est effective depuis le début du mois de juin partout sur le territoire. Il serait de mise que les municipalités avisent les contribuables qu'il n'est plus nécessaire de trier les matières dans les bacs. L'ouverture officielle aura lieu le 22 juin prochain. De plus, afin d'informer les gens, la MRC produira un carton plastifié qui sera distribué dans plus de 700 portes du territoire.

10/ Remplacement de la secrétaire administrative

Afin de combler le départ à la retraite de M^{me} Carole Blais, un affichage a été fait et M^{me} Chantal Bellavance a été engagée. Elle débutera l'entraînement à compter du 20 juin prochain.

RÉSOLUTION N° 2005-06-3703

Sur la proposition de Chantal Ouellet, appuyée par Normand Côté, IL EST RÉSOLU de procéder à l'embauche de M^{me} Chantal Bellavance au poste de secrétaire administrative, à l'essai pour 130 jours et de la rémunérer au salaire de 1083,36 \$ par période de paie.

ADOPTÉE

11/ Présence du public dans la salle

M. Renaud Blais, Lingwick

M. Blais relate une suggestion du comité de suivi du PGMR qui était de faire faire la collecte des RDD par les camions qui recueillent les ordures ménagères. De plus, il ajoute que la collecte des boues de fosses septiques serait plus efficace si seules les boues étaient pompées (remise du liquide dans la fosse). mentionne que la technologie « Juggler » serait appropriée et qu'avec cette collecte, les boues pourraient être acheminées à la plate-forme de compostage de GSI.

Monique Scholz, Hampden

M^{me} Scholz revient sur une question de Richard Tanguay concernant l'atteinte des objectifs du PGMR. Selon elle, ils ne seront pas atteints au rythme actuel où les mesures sont implantées. Elle suggère aussi aux élus de cesser de faire chacun pour soi et d'unifier les services et les mesures. Elle questionne enfin sur l'importation de déchets qui est permise dans l'exercice financier en cours. Claude Brochu lui répond que le conseil des maires avait ainsi élaboré le budget afin de permettre la rentabilité du projet du bioréacteur. À l'origine, 2750 tonnes annuelles avaient été budgétées sur 2 exercices financiers. Maintenant, 5500 tonnes seront reçues dans une même année.

12/ Réunions du comité administratif

- 4 mai 2005
- 18 mai 2005

RÉSOLUTION N^o 2005-06-3704

Sur la proposition de Noël Pratte, appuyée par Jacqueline B. Perron, IL EST RÉSOLU d'entériner les décisions prises lors des réunions du comité administratif du 4 mai 2005 et du 18 mai 2005.

ADOPTÉE

13/ Rapport du préfet

Disponible au bureau de la MRC.

14/ Rapport du préfet suppléant

Disponible au bureau de la MRC.

15/ Rapports des membres du C. A. et du Comité de développement

Disponibles au bureau de la MRC.

RÉSOLUTION N^o 2005-06-3705

Sur la proposition de Bertrand Landry, appuyée par Réjeanne Bureau, IL EST RÉSOLU de déléguer Martin Mailhot au sein du C. A. du CJE du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE

16/ Correspondance

1/ Offres de service

Aucune correspondance

2/ Organismes

- 1- COPERNIC : Convocation à l'AGA
- 2- MMQ : Rapport annuel de la MMQ
- 3- Comité du parc-école de l'école Saint-Camille : Demande versus la somme résiduelle du pacte rural
- 4- Fondation du Collège François-Delaplace : Sollicitation à contribuer au fonds du Collège
- 5- CSHC : Rapport annuel 2003-2004
- 6- Conseil régional de l'Environnement : Invitation à l'AGA de l'organisme
- 7- CAMO Haut-Saint-François : Invitation à participer à la soirée reconnaissance aux employé(e)s

- 3/ Formation
Aucune correspondance reçue
- 4/ FCM & FQM
Aucune correspondance reçue
- 5/ Gouvernements du Québec et du Canada
 - 1- Affaires municipales et Régions : Bulletins Muni-Express (n^{os} 2 et 3)
 - 2- Ministre responsable de l'Estrie : Bilan du gouvernement et faits saillants du budget (brochure)
- 6/ MRC du Québec
 - 1- MRC de la Jacques-Cartier : Résolution visant une demande de réduction des coûts reliés à la gestion des constats d'infraction pour la période d'arrêt de signification (SQ)
 - 2- MRC de Manicouagan : Résolutions concernant l'application du Q-2, r-8 et la gestion des cours d'eau
 - 3- Régie de tri et de récupération de la région sherbrookoise : Rapport financier 2004
 - 4- MRC de l'Érable : Résolution concernant les compétences de la MRC en matière de gestion des cours d'eau
- 7/ Municipalités
 - 1- Canton de Lingwick : Remerciements au conseil des maires concernant l'acceptation du projet déposé au pacte rural pour le pont McVetty-McKerry

Mise en filière

Sur la proposition de Richard Tanguay, la correspondance est mise en filière.

17/ Recommandations des membres

Aucun sujet discuté.

18/ Questions diverses

Volet II

Le comité exécutif du CLD a réalisé l'exercice de priorisation des projets. Sur les 10 projets analysés, seulement deux n'ont pu être retenus puisque les sommes disponibles étaient limitées. Au total, les 8 projets retenus totalisent la somme de 165 798 \$.

RÉSOLUTION N^o 2005-06-3706

ATTENDU QUE le comité exécutif du CLD du Haut-Saint-François a priorisé les projets dans le cadre du programme Volet II;

ATTENDU QUE le montant disponible pour le financement des ces projets est de l'ordre de 176 102 \$ pour le territoire de la MRC du Haut-Saint-François;

À CES CAUSES, sur la proposition de Réjeanne Bureau, appuyée par Normand Côté, IL EST RÉSOLU d'accepter les projets suivants dans le cadre du programme VOLET II :

Forêt jardinée	22 000 \$
Sentier de la mine d'or de Chartier ville	11 624 \$
Forêt habitée de Dudswell	14 235 \$
Sentiers récréotouristiques de Scotstown	30 594 \$
Parc des Deux rivières	20 505 \$
Sentiers pédestres de Cookshire	20 662 \$
Vallée heureuse du Mont-Élan	20 180 \$
Culture d'actée à grappes noires sous couvert forestier	25 998 \$

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'accepter le projet Sentiers de la station Ditton-Air conditionnellement à l'impossibilité de réaliser avant la date du 30 juin

2005 le projet de Sentiers du Chemin de fer pour lequel un montant était réservé depuis 2004.

ADOPTÉE

18/ Levée de l'assemblée

Martin Mailhot propose la levée de la séance à 22 h 15.

Claude Brochu
Secrétaire-trésorier

Michel Gendron
préfet